

TARIFS 2024

A compter du 1^{er} janvier 2024

Le prix de journée est composé du tarif **hébergement** et du tarif **dépendance**.

HEBERGEMENT PERMANENT

Gir	Hébergement	Dépendance			Tarif facturé par jour	A la charge du résident par mois de 30 jours
		Tarif journalier	Participation* du Conseil Départemental	A la charge du résident		
1-2	64.36 €	21.73 €	15.88 €	5.85 €	70.21 €	2 106.30 €
3-4		13.79 €	7.94 €			
5-6		5.85 €	0 €			

**Si ressources mensuelles < 2 676.09 €*

HEBERGEMENT TEMPORAIRE

Ressources mensuelles	Hébergement			Dépendance	Tarif facturé par jour
	Tarif journalier	Participation du Conseil Départemental	A la charge du résident		
Ressources < 1 200 €	64.36 €	34.36 €	30.00 €	5.85 €	35.85 €
1 200 € < Ressources < 1 800 €		26.36 €	38.00 €		43.85 €
Ressources > 1 800 €		0 €	64.36 €		70.21 €

Pour les personnes âgées de moins de 60 ans (séjour accordé sur dérogation du Conseil Départemental) : le prix de journée est fixé à 82.44 € (dont un tarif dépendance de 18.08 €).

Lors d'une hospitalisation: le forfait hôtelier (20 € ou 15 € par jour) vient en déduction de la facture après un délai de carence de 3 jours.

Lors d'une absence pour convenance personnelle : le forfait de 22.50 € vient en déduction de la facture après un délai de carence de 3 jours.

La réservation et la libération de chambre sont facturés au tarif hébergement avec une décote de 20 €/jour.

Dépôt de garantie : 1 930.80 € (encaissé à l'admission).

Les tarifs sont fixés par arrêté du Conseil Départemental du Finistère.

TARIFS 2024

A compter du 1^{er} février 2024

Le prix de journée est composé du tarif **hébergement** et du tarif **dépendance**.

ACCUEIL DE JOUR

Ressources mensuelles	Hébergement		
	Tarif journalier	Participation du Conseil Départemental	A la charge du résident
Ressources < 1 200 €	36.62 €	14.62 €	22.00 €
1 200 € < Ressources < 1 800 €		10.62 €	26.00 €
Ressources > 1 800 €		0 €	36.62 €

Gir	Dépendance
	Tarif journalier
1-2	33.05 €
3-4	21.02 €
5-6	8.90 €

La journée d'essai est facturée sous déduction d'un forfait transport de 12,86 €.

Pour les personnes âgées de moins de 60 ans (séjour accordé sur dérogation du Conseil Départemental) : le prix de journée est fixé à 57.62 €.

Les personnes qui n'ont pas leur domicile d'origine dans le Finistère continuent de percevoir l'APA à domicile. La **totalité du tarif hébergement** leur est facturée ainsi que la totalité du tarif dépendance.

Les tarifs sont fixés par arrêté du Conseil Départemental du Finistère.

TARIFS 2024

A compter du 1^{er} janvier 2024

Le prix de journée est composé du tarif **hébergement** et du tarif **dépendance**.

RESIDENT HORS DEPARTEMENT

Secteur	Gir	Hébergement	Dépendance	Tarif facturé par jour	A la charge du résident par mois de 30 jours
EHPAD	1-2	64.36 €	21.73 €	86.09 €	2 582.70 €
	3-4		13.79 €	78.15 €	2 344.50 €
	5-6		5.85 €	70.21 €	2 106.30 €
Accueil de jour	1-2	36.62 €	33.05 €	69.67 €	
	3-4		21.02 €	57.64 €	
	5-6		8.90 €	45.52 €	

Les personnes qui n'ont pas leur domicile d'origine dans le Finistère continuent de percevoir l'APA à domicile. La **totalité du tarif dépendance** leur est facturée ainsi que la **totalité du tarif hébergement**.

Lors d'une hospitalisation: le forfait hôtelier (20 € ou 15 € par jour) vient en déduction de la facture après un délai de carence de 3 jours.

Lors d'une absence pour convenance personnelle : le forfait de 22.50 € vient en déduction de la facture après un délai de carence de 3 jours.

La réservation et la libération de chambre sont facturés au tarif hébergement avec une décote de 20 €/jour.

Pour les personnes âgées de moins de 60 ans (séjour accordé sur dérogation du Conseil Départemental) : le prix de journée est fixé à 82.44 € (EHPAD) ou 57.62 € (accueil de jour).

Dépôt de garantie : 1 930.80 € (encaissé à l'admission).

Les tarifs sont fixés par arrêté du Conseil Départemental du Finistère.